



Termes de référence

CÉRÉMONIE DE LANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION DES MODULES D'ÉDUCATION À L'INTÉGRITÉ ET À LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF SÉNÉGALAIS



Date : le 1^{er} octobre 2026

Lieu : Pullman Teranga Dakar

PRÉSIDENCE

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et
Monsieur le Président de l'Office national de Lutte contre
la Corruption (OFNAC)

L'OFNAC, un organisme au service du citoyen

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance publique, de la promotion de l'éthique et de la lutte contre la corruption, le Gouvernement du Sénégal accorde une importance particulière au développement des mécanismes de prévention fondés sur l'éducation et la sensibilisation des citoyens.

Conformément aux dispositions de la **Convention des Nations Unies contre la corruption** et aux orientations internationales en matière d'éducation à l'intégrité, plusieurs initiatives ont été engagées en vue d'intégrer progressivement les valeurs d'intégrité, de transparence, de responsabilité et de citoyenneté dans les systèmes éducatifs.

Au Sénégal, cette réflexion a connu une étape décisive avec l'organisation, en **octobre 2023**, d'un atelier national consacré à l'intégration des modules d'éducation à l'intégrité dans le système éducatif sénégalais. Les travaux avaient permis de dégager des orientations stratégiques portant notamment sur l'adaptation progressive des contenus pédagogiques, la formation des enseignants et la mise en place d'un mécanisme institutionnel de coordination.

Dans le prolongement de ces travaux, le Ministère de l'Éducation nationale et l'Office national de Lutte contre la Corruption ont tenu, le **18 juin 2026**, une réunion de cadrage ayant abouti à la décision de relancer le processus et d'organiser une cérémonie nationale de lancement suivie de travaux techniques de mise en œuvre.

La présente rencontre constitue ainsi l'acte officiel de lancement du processus national d'intégration des modules d'éducation à l'intégrité et à la prévention de la corruption dans le système éducatif sénégalais.

II OBJECTIF GÉNÉRAL

Lancer officiellement le processus national d'intégration des modules d'éducation à l'intégrité et à la prévention de la corruption dans le système éducatif sénégalais.

III OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Il s'agira de :

OS1 partager la vision stratégique du Gouvernement relative à l'éducation à l'intégrité ;

OS2 présenter les acquis et recommandations issus des travaux antérieurs ;

- OS3** sensibiliser les responsables du Ministère de l'Éducation nationale aux enjeux de l'intégrité et de la prévention de la corruption ;
-
- OS4** présenter les principales orientations méthodologiques du processus d'intégration des modules ;
-
- OS5** formaliser le partenariat institutionnel entre le MEN et l'OFNAC ;
-
- OS6** installer le Comité technique conjoint chargé du pilotage du processus ;
-
- OS7** présenter les principales étapes de la feuille de route nationale.

IV RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la rencontre :

- ✓ le processus national d'intégration des modules d'éducation à l'intégrité est officiellement lancé ;
- ✓ les orientations stratégiques du projet sont partagées et validées ;
- ✓ l'adhésion des responsables du secteur de l'éducation est obtenue ;
- ✓ le partenariat MEN–OFNAC est officiellement consolidé ;
- ✓ le Comité technique conjoint MEN–OFNAC est mis en place ;
- ✓ les grandes lignes de la feuille de route nationale sont validées ;
- ✓ les prochaines étapes du processus sont définies et partagées.

V PARTICIPANTS

La rencontre réunira :

a) Autorités

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale ;
- Monsieur le Président de l'OFNAC ;
- les membres des cabinets respectifs.

c) Participants OFNAC

- Président ;
- Secrétaire Permanent ;
- Membres ;
- DP ; DI ; DDP ; DAF ; CCRP ; CI ; BP.

b) Structures du Ministère de l'Éducation nationale

- le Secrétaire général ;
- l'Inspecteur général de l'Éducation et de la Formation ;
- les Directeurs nationaux ;
- les Coordonnateurs des projets et programmes ;
- le Coordinateur des Inspecteurs d'Académie ;

- le Coordinateur des Inspecteurs de l'Éducation et de la Formation ;
- les responsables des structures rattachées.

d) Autres participants

Partenaires techniques et financiers, Organisations de la société civile.

VI

AGENDA

HORAIRES	ACTIVITÉS	RESPONSABLES
9h00 – 9h30	Mise en place	
9h30 – 9h45	Allocutions	Président de l'OFNAC Ministre de l'Éducation nationale
9h45 – 10h30	Présentation technique Rappel du contexte et des enjeux	OFNAC
	Présentation de la note de cadrage	MEN
	Présentation du protocole de partenariat MEN–OFNAC	OFNAC
10h30 – 11h00	Signature du protocole de partenariat MEN–OFNAC	Président de l'OFNAC Ministre de l'Éducation nationale
11h00 – 11h15	Photo officielle · Pause-café	MEN – OFNAC
11h15 – 11h30	Présentation des instances de gouvernance	OFNAC
11h30 – 12h00	Présentation du plan d'action suivie de discussions	MEN
12h00 – 12h30	Cartographie et plan de mitigation des risques suivie de discussions	MEN
12h30	Synthèse – Clôture	Modérateur

VII

PRODUITS ATTENDUS

À la suite de l'activité, les livrables suivants sont disponibles :

01

Le protocole de partenariat signé entre le MEN et l'OFNAC

02

La mise en place effective des instances de gouvernance

03

Le plan d'action national validé

04

Le rapport général de la rencontre produit

VIII

ORGANISATION ET COORDINATION

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC)

CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ministère de l'Éducation nationale (MEN)

COORDINATION TECHNIQUE

Inspection interne du Ministère de l'Éducation nationale ;
Département Prévention de l'OFNAC.

IX

DISPOSITIONS PRATIQUES

La rencontre se tiendra sur une **demi-journée** et sera suivie par la mise en place effective du Comité technique conjoint chargé de conduire le processus d'élaboration, de validation et d'intégration progressive des modules d'éducation à l'intégrité et à la prévention de la corruption dans les curricula et dispositifs de formation du système éducatif sénégalais.

Fait à Dakar, le

**LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE NATIONAL
DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Moustapha KA